



# Bulletin Officiel

N° 5475 Jeudi 02 Novembre 2017

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AIL - 2017-2	2-4
ATTIJARI LEASING 2017-1	5-9

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2	10-15
-----------------------------	-------

#### AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA – SOPAT -	16-19
---	-------

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

HANNIBAL LEASE	20
----------------	----

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT	21-25
---------------------	-------

#### COMMUNIQUEES DE PRESSE

SERVICOM	26
POULINA GROUP HOLDING	26

#### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOTUVER – AGE -	27
BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE – BTK – AGO -	28
BANQUE TUNISO-KOWEITIEENNE – BTK – AGE -	29

#### DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	30
FCP BIAT - CEA PNT TUNISAIR	31

#### CHANGEMENT DE LA DENOMINATION DU FONDS, CHANGEMENT DU DEPOSITAIRE, AJOUT D'UN NOUVEAU DISTRIBUTEUR, MODIFICATION DE LA VALEUR D'ORIGINE DE LA PART ET AUTRES MODIFICATIONS

AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	32-34
---------------------------	-------

#### COURBE DES TAUX

35

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

36-37

#### ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

- SICAV AXIS TRESORERIE
- PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**ARAB INTENATIONAL LEASE****Filiale BTK – Groupe BPCE**

Société Anonyme au capital de 25 000 000 de dinars

Siège social : 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS-

R.C. : N° B111820/1996

**Emission d'un emprunt obligataire****« AIL 2017-2 »****DE 5 000 000 DE DINARS****Sans recours à l'appel public à l'épargne****1 - Décisions à l'origine de l'émission**

Lors de sa réunion tenue le 30/06/2017, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 millions de dinars à compter de la date de ladite réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et ce, jusqu'au 31/12/2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions et les modalités d'émission de cet emprunt obligataire, fixer les montants successifs et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de l'AIL, s'est réuni le 25/10/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour un montant de 5 millions de dinars selon les conditions suivantes :

<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
5 ans	8% Brut l'an	Annuel constant de la 1 <sup>ère</sup> à la 5 <sup>ème</sup> année

**2 - Renseignements relatifs à l'émission****▪ Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est de 5 millions de dinars, divisés en 50 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'Emprunt Obligataire « AIL 2017-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**▪ Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **06/11/2017** auprès de la SCIF, intermédiaire en bourse et seront clôturés au plus tard le **26/12/2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 50 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 5 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/12/2017**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

## ▪ **But de l'émission**

L'AIL a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

## 1 - Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt** : « AIL 2017-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 des obligations.
- **Forme des titres** : Nominatives
- **Catégorie des titres** : Ordinaires
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée au **26/12/2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes au taux d'intérêt fixe de 8% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligations au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts son servis.
- **Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2022**.
- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.  
Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26/12/2018**.
- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.  
Ce taux est de 8% l'an.

- Suite -

▪ **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt**

✓ **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **AIL 2017-2** » sont émises pour une durée de 5 ans.

✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt obligataire «AIL 2017-2» est de 3 années.

✓ **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,775 années.

✓ **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé.** L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.** Toutefois, les souscriptions à cet emprunt **ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

✓ **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés.** **Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « AIL 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**Emprunt Obligataire  
«Attijari Leasing 2017-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sisé à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.



- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

## AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire  
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

**AMEN BANK**

Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars  
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées  
Siège social : Av. Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996  
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné  
sans recours à l'appel public à l'épargne  
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »  
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars  
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 <sup>ère</sup> trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

**1. Décisions à l'origine de l'émission :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

**2. Renseignements relatifs à l'émission :****2-1 Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

\* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

## **2-2 Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

## **2-3 But de l'émission :**

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **3. Caractéristiques des titres émis :**

**Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

**Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Forme des obligations:** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Nature des titres :** Titres de créances.

**La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

### **Jouissance :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### ***Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :***

**Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

### **Amortissement et remboursement :**

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

#### **Paie ment :**

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

#### **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

#### **Durée totale :**

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

#### **Durée de vie moyenne :**

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

#### **Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

#### **Mode de placement :**

**Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

#### **Cessibilité des obligations :**

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

#### **Rang de créance**

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

### **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

### **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

### **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:**

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–**

**Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie**

**Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017**

**1 – Renseignements généraux concernant la société :**

**1.1-Dénomination et siège social :**

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.  
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

**1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :**

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

**1.3-Date de constitution et Durée :** SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

**1.4-Objet social :** la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

**1.5-Registre de commerce :** B 152 981 996

**1.6-Exercice social :** du 1er janvier au 31 décembre

**1.7-Nationalité :** tunisienne.

**1.8-Capital social :** Le capital social s'élève à 21. 941.250 DTs divisés en 21.941. 250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

**1.9-Régime fiscal :** Droit Commun.

**1.10-Matricule fiscal :** 0022671F/ P / M 000

**1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société :** Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Té Boulba - Tunisie

**1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :** Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.



- Suite -

**2 – Administration et contrôle :****2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réuniones MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

**2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :**

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

\*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

**2.3- Contrôle :**

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
<b>Monsieur Ammar AMRI</b> , Expert comptable inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	<b>Bureau :</b> Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - <b>Tel :</b> 71 947 383 <b>Fax :</b> 71 947 604	2017-2019

\*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

**3- Renseignements relatifs à l'opération :**

**3.1-Décision à l'origine de l'émission :** L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

**3.2-But de l'émission :** Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

**3.3- Caractéristique de l'émission :** Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

**3.4-Prix d'émission :** Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

**3.5-Droit préférentiel de souscription :** La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
<b>Total</b>	<b>5 920 000</b>	<b>5 920 000</b>	<b>1 480 000</b>	<b>7 400 000</b>

**3.6-Période de souscription :** Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

**3.7-Etablissements domiciliaires :** Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

**3.8-Modalités et délais de délivrance des titres :** La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

**3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites :** Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**3.10-Structure du capital avant et après augmentation :** La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Réunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
<b>Total</b>	<b>21 941 250</b>	<b>100.00%</b>	<b>5 920 000</b>	<b>27 861 250</b>	<b>100.00%</b>

- Suite -

#### **4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

##### **4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

##### **4.2-Régime de négociabilité :**

Les actions sont librement négociables en bourse.

**4.3-Régime fiscal applicable :** La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

**4.4-Marché des titres :** Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

**4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites :** Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

##### **4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**

**HANNIBAL LEASE**

Société anonyme au capital de 28 700 000 dinars  
Registre de Commerce : B138962001  
Siège Social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki  
– Les Berges du Lac- 1053 Tunis  
Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société « **Hannibal Lease** » et le public que l'augmentation du capital social de la société décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 mai 2017** a été réalisée par :

- ✓ L'émission de 1 722 000 actions nouvelles au prix de 8 DT l'action, soit 5 DT de nominal et 3 DT de prime d'émission, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription selon la parité de trois (3) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes.
- ✓ L'émission de 574 000 actions nouvelles par incorporation de réserves d'un montant de 2 870 000 DT, attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes ;

Le capital social est ainsi porté à **40 180 000** dinars divisé en **8 036 000 actions** nominatives de nominal cinq (**05**) dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

**AVIS DE SOCIETES**

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

**Décision à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

**Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

**AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE**

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

**Prix d'émission des actions nouvelles**

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

**A titre irréductible** : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

**A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### **Période de souscription**

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

### **Souscription publique**

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H à BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

## **AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES**

### **Montant**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

### **Droits d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

### **JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES**

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

### **But de l'émission**

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

## **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables en Bourse.

### **Régime fiscal applicable : Droit commun**

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotation en Bourse des actions anciennes**

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/11/2017**, droits de souscription et d'attribution détachés.



- Suite -

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites**

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution**

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(\*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène,– et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

-----  
(\*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**LA SOCIETE SERVICOM**

Siege Social : 65, RUE 8601 ZONE INDUSTRIELLE CHARGUIA I - TUNIS

Le Conseil d'Administration de la Société SERVICOM SA, tenu le 26 Octobre 2017 a proposé l'augmentation de capital de la société par incorporation des réserves.

Cette augmentation sera réalisée par l'attribution d'actions gratuites à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce par l'émission de 5 937 000 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de Un (01) dinar chacune, correspondant à l'incorporation de réserves de Cinq Millions Neuf Cent Trente Sept Mille Dinars (5 937 000 Dinars).

Ainsi le capital social sera porté de 5 937 000 dinars à 11 874 000 dinars

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour statuer sur l'augmentation du capital, le vendredi 24 Novembre 2017 à 15 Heures, à « L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises ».

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

---

2017 - AS - 5373

---

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**POULINA GROUP HOLDING**

Siège social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous

La Société PGH « Poulina Group Holding » porte à la connaissance de ses actionnaires que ses filiales ainsi que Monsieur Abdelwaheb Ben Ayed ont signé un accord en date du 02/11/2017 en vue de céder leurs participations représentant 49% du capital de la Société Med Invest Company au profit de la société CFI « Compagnie Financière d'Investissement » filiale du Groupe Bayahi. Cette transaction ne modifie en rien ni le contrôle actionnarial ni le management de la Société Magasin Général.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2017 - AS - 5374

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER**

Siège social : Z.I Jbel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Verreries «SOTUVER » sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le mardi 14 novembre 2017 à 10 h00, au siège de la société à Jbel Oust, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par incorporation des réserves
2. Modification corrélative de l'article 6 du statut
3. Modification des articles 19 et 46 du statut
4. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Banque Tuniso-Koweitienne**

**Groupe BPCE**

Siège Social : 10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne – Groupe BPCE sont invités à réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire le Mardi 7 Novembre 2017 à 11 heures 30 minutes au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la BTK
2. Lecture et approbation du rapport d'activité social de la BTK au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016
3. Lecture du rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016
4. Approbation des états financiers sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2016
5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 62 de la loi 2016- 48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales
6. Approbation des conventions visées à l'article 62 de la loi 2016-48 et aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés commerciales
7. Affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016
8. Lecture et approbation du rapport d'activité consolidé de la BTK au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016
9. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016
10. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2016
11. Quitus de gestion aux administrateurs au titre de l'exercice 2016
12. Fixaion des jetons de présence et des Indemnités de fonctions des administrateurs
13. Nomination d'administrateurs
14. Pouvoirs pour formalités

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**Banque Tuniso-Koweitienne**

**Groupe BPCE**

Siège Social : 10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne- Groupe BPCE sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 07 Novembre 2017 à 12:30 heures au siège social de la banque Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par création d'actions nouvelles  
Conditions et modalités de l'émission
2. Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration
3. Pouvoirs en vue des formalités

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

**FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION**  
**Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières**  
**Agrément du CMF n°18-2017 du 16 février 2017**

Il est porté à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de **FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION** aura lieu le **15 novembre 2017**.

FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION présente les caractéristiques suivantes :

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement -FCP-
<b>Catégorie</b>	: FCP obligataire
<b>Type</b>	: OPCVM de capitalisation
<b>Objet</b>	: La constitution et la gestion au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.
<b>Législation applicable</b>	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application
<b>Adresse</b>	: Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
<b>Montant initial</b>	: 300.000 dinars divisés en 3 000 parts de 100 dinars chacune.
<b>Références de l'agrément</b>	: Agrément du CMF n°18 -2017 du 16 février 2017
<b>Date de constitution</b>	: 23 octobre 2017
<b>Durée de vie</b>	: 25 ans
<b>Promoteurs</b>	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation et Tunisian Saudi Bank
<b>Gestionnaire</b>	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène
<b>Dépositaire</b>	: Tunisian Saudi Bank -TSB - 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène
<b>Distributeurs</b>	: Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation - TSI - Résidence Inès- Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène Tunisian Saudi Bank - TSB- 32, rue Hédi Karray, -BP 20- 1082 Tunis Mahrajène

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Quotidienne

**Prix de souscription et de rachat :**

Les prix de souscription et de rachat correspondent à la valeur liquidative nette de toute commission.

**Pour plus d'informations sur FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0982 en date du 30 octobre 2017 sera mis incessamment à la disposition du public auprès de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise à la Résidence Inès -Boulevard de la Terre- Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène et de son réseau d'agences, ainsi qu'auprès du réseau d'agences de Tunisian Saudi Bank.**

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

**FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR**  
**Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières**  
**Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017**

Il est porté à la connaissance du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR que le démarrage des opérations de souscriptions et de rachats des parts de **FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR** aura lieu **le 6 novembre 2017**.

FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR présente les caractéristiques suivantes :

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement -FCP -
<b>Catégorie</b>	: FCP Mixte, dédié exclusivement au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaire de Comptes Epargne en Actions (CEA)
<b>Type</b>	: OPCVM de capitalisation
<b>Objet</b>	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds
<b>Législation applicable</b>	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.
<b>Adresse</b>	: Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
<b>Montant initial</b>	: 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
<b>Références de l'agrément</b>	: Agrément du CMF n° 24-2017 du 18 avril 2017
<b>Date de constitution</b>	: 17 octobre 2017
<b>Durée de vie</b>	: 6 ans à compter de la date de constitution
<b>Promoteurs</b>	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et BIAT ASSET MANAGEMENT
<b>Gestionnaire</b>	: BIAT ASSET MANAGEMENT Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis
<b>Dépositaire</b>	: BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 70-72, Avenue Habib Bourguiba BP 520 – 1080 Tunis Cedex
<b>Distributeur</b>	: BIATCAPITAL - intermédiaire en bourse Immeuble Youssef Towers, Bloc A- rue du Dinar-les Jardins du Lac II-1053 Tunis

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire

**Prix de souscription et de rachat :**

Le prix de souscription ou de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toute commission.

**Pour plus d'informations sur FCP BIAT – CEA PNT TUNISAIR, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier sous le n°17-0984 du 2 novembre 2017 sera mis, incessamment, à la disposition du Personnel Navigant Technique de TUNISAIR auprès de la BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL- Intermédiaire en bourse sises à l'Immeuble Youssef Towers, Bloc A-rue du Dinar- les jardins du lac II-1053 Tunis.**

**AVIS DE SOCIETES**

**Changement de la dénomination du fonds, changement du dépositaire, ajout d'un nouveau distributeur, modification de la valeur d'origine de la part et autres modifications**

**AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP**

Fonds Commun de Placement de catégorie obligataire

Agrément du CMF n°15-2007 du 11 septembre 2007

Adresse : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II-1053 Tunis

**Changement de la dénomination du fonds**

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°66-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement de la dénomination dudit fonds en « **CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP** ».

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.**

**Changement du dépositaire**

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°67-2016 du 28 décembre 2016 pour le changement du dépositaire du fonds et la désignation de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau dépositaire en remplacement de la **BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.**

**Ajout d'un nouveau distributeur**

La Compagnie Gestion et Finance-CGF-, Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » a obtenu l'agrément du CMF n°68-2016 du 28 décembre 2016 pour l'ajout de **l'ARAB TUNISIAN BANK** en tant que nouveau distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution de des parts du FCP sera assurée, à partir du **13 novembre 2017** par la Compagnie Gestion et Finance et **l'ARAB TUNISIAN BANK**.

La rémunération du nouveau distributeur est à la charge du gestionnaire, la Compagnie Gestion et Finance, et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

**Modification de la valeur d'origine de la part**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la valeur d'origine de la part de 100 dinars à 1 dinar.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017. En conséquence, la valeur liquidative de la part sera divisée par cent à partir de cette date.**



- Suite -

### **Modification de la périodicité de calcul de la valeur liquidative**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de modifier la périodicité de calcul de la valeur liquidative de hebdomadaire à quotidienne.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.**

### **Modification des horaires de réception des demandes de souscription et de rachat**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les horaires de réception des demandes de souscription et de rachat aux parts du fonds.

Ainsi, les demandes de souscription et de rachat seront reçues, du lundi au vendredi, comme suit :

▫ Pour la CGF

-de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 8 heures à 11 heures 30 en périodes de séance unique et de Ramadan

Pour l'ATB

- de 8 heures à 15 heures en période de double séance

-de 7 heures à 11 heures 30 en période de séance unique

-de 8 heures à 11 heures 30 en période de Ramadan

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.**

### **Modification de l'horaire de calcul de la valeur liquidative**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier l'horaire de calcul de la valeur liquidative du fonds. Ainsi, la valeur liquidative sera établie tous les jours de bourse à 17 heures en période de double séance et à 15 heures en périodes de séance unique et de Ramadan.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.**

### **Modification des modalités de souscription et de rachat**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier les modalités de souscription et de rachat aux parts du fonds. Ainsi, les souscriptions et les rachats se feront sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.**

- Suite -

### **Modification de la commission de gestion**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 29 novembre 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion en la portant de 0,5 % HT de l'actif net par an à 1 % HT de l'actif net par an.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.**

### **Modification des frais de dépositaire**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier à la hausse les frais de dépositaire. L'ARAB TUNISIAN BANK percevra une commission annuelle de 0,15 % HT de l'actif net avec un minimum de 5000 dinars HT par an.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.**

### **Modification de la périodicité de règlement des frais de dépositaire**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 13 mars 2017, a décidé de modifier la périodicité de règlement des frais de dépositaire de trimestrielle à annuelle.

**Cette modification entrera en vigueur à partir du 13 novembre 2017.**

### **Modification de la composition du comité de gestion**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Gestion et Finance, réuni en date du 4 septembre 2017, a décidé de modifier la composition du comité de gestion du fonds comme suit :

- M. Khaled ZRIBI : Directeur Général de la CGF
- Mlle Ons BOUALI : Responsable du Département Développement à la CGF
- M. M'hamed DEBBABI : Gestionnaire du fonds à la CGF
- M. Kais KRIAA : Président du directoire de ALPHAMENA
- M. Riadh ABID : Responsable du Département Corporate à la CGF

Le prospectus de « AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP » mis à jour sous le numéro 08-588/A002 en date du 31 octobre 2017 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du gestionnaire la Compagnie Gestion et Finance -CGF -, Intermédiaire en bourse (siège social et agences) et du réseau d'agences de l'ARAB TUNISIAN BANK.

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 02 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		5,318%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,425%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,533%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,583%	999,211
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,614%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,623%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,661%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,815%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018	5,949%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,960%	995,812
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,999%	937,699
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,059%	992,570
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,281%	983,546
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,442%	975,323
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,501%	978,614
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		980,750
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,864%	968,482
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,958%	997,234
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		7,060%	942,171
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,326%	941,638
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,394%		937,230
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,403%	934,316
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,410%	931,562
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,417%	928,939
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,469%	928,661
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,486%	924,490
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,498%		940,311
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,641%	933,260
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,225%		938,774

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	169,831	169,850		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	114,970	114,983		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	98,352	98,362		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	-	100,479	100,493		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
5 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	15,145	15,147		
6 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	110,709	110,722		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
7 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,557	1,558		
8 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	108,941	109,033		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
9 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	41,334	41,338		
10 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,894	55,901		
11 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	118,003	117,954		
12 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	112,716	112,616		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
13 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	129,579	139,050	139,043		
14 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	02/04/08	486,475	517,293	517,255		
15 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	119,280	119,570		
16 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	127,944	128,047		
17 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,165	137,161		
18 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,945	120,103		
19 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	106,206	106,176		
20 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	156,900	157,089		
21 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,101	92,158		
22 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	99,269	99,286		
23 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	148,943	148,953		
24 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	132,285	132,228		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	101,846	101,979		
26 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	101,194	101,468		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	21,075	21,083		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	05/02/04	2197,158	2292,667	2295,128		
29 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En liquidation	En liquidation		
30 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	119,245	118,641		
31 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	152,356	152,248		
32 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	160,315	161,645		
33 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	16,529	16,617		
34 FCP VALEURS QUIETUDE 2017 ***	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5228,879	En liquidation	En liquidation		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5119,747	5203,477	5233,920		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,600	2,602		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,269	2,271		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,196	1,195		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,102	1,104		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,110	1,112		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,106	1,108		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	116,205	116,392		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,736	119,734		
44 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	998,278	990,001		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	-	10,368	10,377		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
46 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	10/05/17	4,182	108,495	107,487	107,506
47 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/17	3,902	103,590	102,537	102,547
48 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/17	4,475	105,622	104,605	104,616
49 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/17	4,244	102,729	101,828	101,841
50 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	21/04/17	4,59	104,300	103,585	103,599
51 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	01/09/03	31/05/17	3,972	107,273	106,589	106,599
52 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/17	4,525	104,816	104,071	104,084
53 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/17	3,835	102,340	101,267	101,278
54 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	26/05/17	3,837	104,641	103,125	103,133
55 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/17	4,01	102,631	101,685	101,698
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	103,584	103,595
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/17	3,91	103,651	102,884	102,895
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	09/05/17	4,201	106,799	106,251	106,268
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/17	3,848	105,174	104,456	104,467
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/17	3,258	103,608	103,405	103,416
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	102,117	102,129
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	30/05/17	3,643	104,501	103,677	103,690
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/17	4,283	102,797	102,166	102,179
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	26/05/17	3,934	103,915	103,343	103,354
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/17	3,689	105,558	104,744	104,754
66 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	29/05/17	4,492	102,987	102,289	102,303
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	31/05/17	4,394	103,411	102,380	102,392
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	26/05/17	3,472	105,134	104,755	104,765
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	10/05/17	3,739	102,709	101,888	101,899

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,557	10,559
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (1)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,122	103,133
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,519	103,532
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,388	104,397
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,374	10,375
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,859	57,063
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,613	99,575
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,427	17,438
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,788	292,583
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	29,825	29,866
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2288,603	2291,166
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,247	71,316
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,624	54,643
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	103,856	103,887
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	89,782	89,717
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,754	10,786
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,409	11,449
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	14,089	14,170
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,393	12,447
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,579	13,578
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,067	12,061
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	146,865	146,786
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	140,293	140,235
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,920	8,924
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	101,490	101,788
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,662	85,825
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,062	87,329
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	96,392	96,316
100	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	96,296	96,279
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	94,102	94,209
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,057	10,060
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	102,370	102,812
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	147,003	147,167
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	106,769	106,510
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	103,342	102,390
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	203,850	204,706
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	184,796	184,645
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	157,430	157,368
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,705	21,947
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	137,289	135,904
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	118,927	118,157
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8760,119	8854,112
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	79,376	78,761
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	974,715	975,538
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5537,881	5536,237
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4933,611	4936,352
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,033	101,089
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	110,945	111,262
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10714,596	10714,596

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(1) initialement dénommée AXIS CAPITAL GESTION

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
 Mr. Salah Essayel

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Anonyme Carthage Médical-SA Carthage MED-», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400



21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
37. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
38. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
39. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
40. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
41. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
42. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
46. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
57. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910

59.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
15	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

					1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(2)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUIM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (4)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis



28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## **SICAV AXIS TRESORERIE**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-09-2017**

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AXIS TRESORERIE et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2017 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons l'observation suivante :

- Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2017, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des liquidités à un taux se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable. Au 30 Septembre 2017, ce taux est de 23,14%.
- Le billet de trésorerie « UADH\_1000\_7.7%\_180J\_280517 » a fait l'objet d'un report d'échéance aux 31/08/2017, 30/09/2017 et 30/10/2017 pour les montants respectifs de 500 KDT, 250 KDT et 250 KDT. Les deux premières échéances demeurent impayées à la date d'émission de notre rapport et ont fait l'objet d'un nouvel échéancier. Comme il est indiqué dans la note 3-5 sur les « Autres actifs », ces montants ont été maintenus à leurs coûts historiques de 500 KDT et 250 KDT et la société n'a pas jugé nécessaire de constater une dépréciation.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 septembre 2017, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 30 octobre 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**AMC Ernst & Young**

**Fehmi LAOURINE**

**BILAN ARRETE AU 30-09-17  
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1- Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>28 449 692</b>	<b>22 819 204</b>	<b>20 123 709</b>
Actions et valeurs assimilées		2 588 896	1 496 473	1 508 940
Obligations et valeurs assimilées		25 860 796	21 322 731	18 614 769
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>26 787 163</b>	<b>7 203 812</b>	<b>13 721 348</b>
Placements monétaires	<b>3.3</b>	25 515 903	7 010 778	12 544 131
Disponibilités		1 271 260	193 034	1 177 217
<b>AC4- Autres actifs</b>	<b>3.5</b>	<b>780 260</b>	<b>48 968</b>	<b>143</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>56 017 115</b>	<b>30 071 984</b>	<b>33 845 200</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>45 761</b>	<b>28 502</b>	<b>30 150</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>97 446</b>	<b>22 204</b>	<b>29 804</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>143 207</b>	<b>50 706</b>	<b>59 954</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1- Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>54 372 137</b>	<b>29 179 788</b>	<b>32 534 455</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		<b>1 501 771</b>	<b>841 490</b>	<b>1 250 791</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		27	70	79
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 501 744	841 420	1 250 712
<b>ACTIF NET</b>		<b>55 873 908</b>	<b>30 021 278</b>	<b>33 785 246</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>56 017 115</b>	<b>30 071 984</b>	<b>33 845 200</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01-07-2017 au 30-09-2017**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

		Période du 01-07-17 au 30-09-17	Période du 01-01-17 au 30-09-17	Période du 01-07-16 au 30-09-16	Période du 01-01-16 au 30-09-16	Exercice clos le 31/12/2016
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>3.2</b>	<b>364 444</b>	<b>962 452</b>	<b>258 665</b>	<b>823 176</b>	<b>1 097 079</b>
Dividendes		-	41 730	-	32 894	32 894
Revenus des obligations et valeurs assimilées		364 444	920 722	258 665	790 282	1 064 185
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>310 923</b>	<b>749 161</b>	<b>108 331</b>	<b>291 173</b>	<b>405 595</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>675 367</b>	<b>1 711 613</b>	<b>366 996</b>	<b>1 114 349</b>	<b>1 502 674</b>
Charges de gestion des placements	<b>3.9</b>	(128 531)	(322 019)	(71 216)	(213 307)	(287 384)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>546 836</b>	<b>1 389 594</b>	<b>295 780</b>	<b>901 042</b>	<b>1 215 290</b>
Autres charges	<b>3.10</b>	(44 810)	(126 722)	(17 018)	(46 081)	(63 954)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>502 026</b>	<b>1 262 872</b>	<b>278 762</b>	<b>854 961</b>	<b>1 151 336</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		151 124	238 872	(19 340)	(13 541)	99 376
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>653 150</b>	<b>1 501 744</b>	<b>259 422</b>	<b>841 420</b>	<b>1 250 712</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(151 124)	(238 872)	19 340	13 541	(99 376)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(13 124)	3 633	16 940	(164 632)	(119 985)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		36 670	36 084	32 893	175 968	98 203
Frais de négociation de titres		-	(1 735)	-	(1 600)	(2 532)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>525 572</b>	<b>1 300 854</b>	<b>328 595</b>	<b>864 697</b>	<b>1 127 022</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01-07-2017 au 30-09-2017**  
**(Exprimé en dinar Tunisien)**

	Période du 01-07-17 au 30-09-17	Période du 01-01-17 au 30-09-17	Période du 01-07-16 au 30-09-16	Période du 01-01-16 au 30-09-16	Période clos le 31/12/2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>525 572</b>	<b>1 300 854</b>	<b>328 595</b>	<b>864 697</b>	<b>1 127 022</b>
Résultat d'exploitation	502 026	1 262 872	278 762	854 961	1 151 336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13 124)	3 633	16 940	(164 632)	(119 985)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	36 670	36 084	32 893	175 968	98 203
Frais de négociation de titres	-	(1 735)	-	(1 600)	(2 532)
<b>DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(1 589 861)</b>	<b>-</b>	<b>(920 597)</b>	<b>(920 597)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>8 514 190</b>	<b>22 377 669</b>	<b>(588 661)</b>	<b>(1 215 639)</b>	<b>2 286 004</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>41 892 825</b>	<b>82 379 700</b>	<b>15 022 658</b>	<b>44 733 710</b>	<b>70 158 310</b>
Capital	40 971 770	79 902 918	14 688 343	43 391 522	67 967 501
Régularisation des sommes non distribuables	25 606	44 445	(9 934)	(20 710)	(21 137)
Régularisation des sommes distribuables	895 449	2 432 337	344 249	1 362 898	2 211 946
<b>b / Rachats</b>	<b>(33 378 635)</b>	<b>(60 002 031)</b>	<b>(15 611 319)</b>	<b>(45 949 349)</b>	<b>(67 872 306)</b>
Capital	(32 612 356)	(58 111 824)	(15 258 097)	(44 342 354)	(65 520 392)
Régularisation des sommes non distribuables	(21 959)	(35 839)	10 369	15 269	6 473
Régularisation des sommes distribuables	(744 320)	(1 854 368)	(363 591)	(1 622 264)	(2 358 387)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>9 039 762</b>	<b>22 088 662</b>	<b>(260 066)</b>	<b>(1 271 539)</b>	<b>2 492 429</b>
<b>ACTIF NET</b>					
en début de la période	46 834 146	33 785 246	30 281 344	31 292 817	31 292 817
en fin de la période	55 873 908	55 873 908	30 021 278	30 021 278	33 785 246
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
en début de la période	444 902	314 898	287 557	291 241	291 241
en fin de la période	525 812	525 812	282 049	282 049	314 898
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,262</b>	<b>106,262</b>	<b>106,439</b>	<b>106,439</b>	<b>107,289</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>3,75%</b>	<b>3,67%</b>	<b>4,27%</b>	<b>3,72%</b>	<b>3,57%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-17**

### **1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-17 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **2.2- Evaluation des placements**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **2.3- traitement des opérations de pensions livrées**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

## 2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30-09-2017 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 28 449 692 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-09-17	% de l'actif
<b>TITRES OPCVM</b>	<b>24 936</b>	<b>2 576 810</b>	<b>2 588 896</b>	<b>4,62%</b> (*)
FCP AXIS AAA	12 489	1 281 032	1 282 733	2,29%
FCP HELION MONEO	1 000	101 374	103 091	0,18%
MCP SAFE FUND	1 827	193 136	201 505	0,36%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	9 620	1 001 269	1 001 567	1,79%
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>	<b>224 380</b>	<b>25 129 082</b>	<b>25 860 796</b>	<b>46,17%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>12 520</b>	<b>12 214 895</b>	<b>12 662 613</b>	<b>22,60%</b>
BTA 5.3% JANVIER 2018	150	150 000	154 496	0,28%
BTA_5.5_10/2018	2 920	2 909 280	3 034 581	5,42%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 021 000	1 028 282	1,84%
BTA 6% JUIN 2021	900	875 100	889 517	1,59%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	156 169	0,28%
BTA 5.6 AOUT 2022	1 600	1 549 760	1 587 940	2,83%
BTA 6% JUIN 2023	400	375 200	382 485	0,68%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	550 051	0,98%
BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 918 098	6,99%
BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	932 000	960 995	1,72%
<b>Emprunt National</b>	<b>60</b>	<b>2 800</b>	<b>2 849</b>	<b>0,00%</b>
EMP NAT 2014/A	28	126	130	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	2 674	2 719	0,00%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>211 800</b>	<b>12 911 387</b>	<b>13 195 334</b>	<b>23,56%</b>
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	400 000	400 267	0,71%
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	10 000	1 000 000	1 051 616	1,88%
AB 2008_20A_21/05	3 000	165 000	168 367	0,30%
AB09/B_15A_30/09	5 000	233 200	233 228	0,42%
AB2010_15A_31/08	10 000	532 940	534 893	0,95%
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	240 000	248 351	0,44%

ATB09/A2_10A_20/05	10 000	250 000	253 881	0,45%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	60 000	61 449	0,11%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	240 000	245 220	0,44%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	400 000	406 312	0,73%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	320 000	326 083	0,58%
ATTIJ_BANKSUB 2017_5A_31/05	20 000	2 000 000	2 039 899	3,64%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	20 000	1 200 000	1 232 382	2,20%
BH09/B_15A_31/12	5 000	307 500	317 287	0,57%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	400 000	409 602	0,73%
BTE2009_10A_15/09	5 000	100 000	100 184	0,18%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	128 387	134 122	0,24%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	180 000	188 409	0,34%
CIL 2016/2_5A_7.5%_15/02	1 000	100 000	103 748	0,19%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	160 000	161 969	0,29%
HL 2015-01 7A-7.85%	4 000	400 000	410 599	0,73%
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	400 000	406 372	0,73%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	120 000	123 847	0,22%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	40 000	41 168	0,07%
STB08/2_16A_18/02	10 000	500 000	516 027	0,92%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	80 000	83 067	0,15%
TL2014-2_5_7.55%	2 000	120 000	125 759	0,22%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	1 772 320	1 788 557	3,19%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	180 000	181 754	0,32%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	162 000	163 579	0,29%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	390 040	392 002	0,70%
UIBSUB2016_7.5%_7A_060117	2 500	250 000	261 014	0,47%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	80 000	84 320	0,15%
<b>TOTAL</b>	<b>249 316</b>	<b>27 705 892</b>	<b>28 449 692</b>	<b>50,79%</b>

(\*) 4,63% par rapport à l'actif net

### 3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-17 au 30-09-17	Période du 01-01-17 au 30-09-17	Période du 01-07-16 au 30-09-16	Période du 01-01-16 au 30-09-16	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	-	41 730	-	32 894	32 894
Revenus des BTA	126 165	337 348	97 740	223 790	348 147
Revenus des BTZ	-	-	20 106	132 402	132 401
Revenus des obligations de sociétés	238 279	583 374	140 819	434 090	583 637
<b>Total</b>	<b>364 444</b>	<b>962 452</b>	<b>258 665</b>	<b>823 176</b>	<b>1 097 079</b>



### 3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2017 à 25 515 903 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, certificats de dépôts, prises en pensions et dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% actif
<b>Billets de Trésorerie</b>	<b>244 248</b>	<b>248 717</b>	<b>0,44%</b>
UADH_250_8.2%_130J_301017	244 248	248 717	0,44%
<b>Certificats de dépôt</b>	<b>14 062 150</b>	<b>14 324 542</b>	<b>25,57%</b>
CD_AB_1500_153J_4.85%_310118	1 475 765	1 480 675	2,64%
CD_AB_500_150J_4.85%_310118	492 077	493 556	0,88%
CD_ATB_3000_320J_6.76%_201217	2 863 961	2 965 990	5,29%
CD_BIAT_1500_20J_5.5%_191017	1 496 345	1 496 710	2,67%
CD_BTE_500_310J_7.1%_15122017	476 953	494 424	0,88%
CD_TL_2000_320J_7%_261217	1 906 276	1 974 812	3,53%
CD_ATTIBANK_3000_6.63_360J_280518	2 850 774	2 900 930	5,18%
CD_BTE_1000_380J_7.90%_051018	1 000 000	1 001 931	1,79%
CD_BTE_1000_426J_8.15%_031018	1 000 000	1 010 686	1,80%
CD_BTE_500_380J_7.90%_220818	500 000	504 828	0,90%
<b>Prise en pension</b>	<b>7 501 571</b>	<b>7 574 273</b>	<b>13,52%</b>
PL ATTIBANK_1000_5.19%_13J_031017	1 000 926	1 002 514	1,79%
PL ATTIBANK_3500_5.21%_26J_161017	3 500 644	3 506 217	6,26%
PL BTE_3000_6.5%_308J_06042018	3 000 001	3 065 542	5,47%
<b>Dépôt à terme</b>	<b>3 352 455</b>	<b>3 368 372</b>	<b>6,01%</b>
AB_3000_153J_4.85%_310118	3 152 455	3 162 844	5,65%
BTE_200_7.29_370_J16042018	200 000	205 528	0,37%
<b>TOTAL</b>	<b>25 160 424</b>	<b>25 515 903</b>	<b>45,55%</b>

### 3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-07-17 au 30-09-17	Période du 01-01-17 au 30-09-17	Période du 01-07-16 au 30-09-16	Période du 01-01-16 au 30-09-16	Exercice clos le 31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	19 705	72 834	29 739	61 875	92 729
Revenus des certificats de dépôt	101 599	303 853	22 427	81 307	102 379
Revenus des dépôts à terme	41 867	138 530	3 524	13 602	29 451
Revenus compte courant rémunéré	5 181	23 500	13 470	32 621	43 779
Revenus des prises en pension	142 571	210 444	39 171	101 768	137 257
<b>Total</b>	<b>310 923</b>	<b>749 161</b>	<b>108 331</b>	<b>291 173</b>	<b>405 595</b>

### 3.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 780 260 DT au 30-09-2017 contre 143 DT au 31-12-2016 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur au 31/12/2016
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706	6706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	30 260	48 968	143
Billet de trésorerie UADH_500_8.2%_70J_310817	500 000	-	-
Billet de trésorerie UADH_250_8.2%_100J_300917	250 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>780 260</b>	<b>48 968</b>	<b>143</b>

### 3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 45 761 DT au 30-09-2017 contre 30 150 DT au 31-12-2016.

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur au 31/12/2016
Gestionnaire	41 314	24 056	24 217
Dépositaire	4 447	4 446	5 933
<b>TOTAL</b>	<b>45 761</b>	<b>28 502</b>	<b>30 150</b>

### 3.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 97 446 DT au 30-09-2017 contre 29 804 DT au 31-12-2016 :

Désignation	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 30/09/2016	Valeur au 31/12/2016
Commissaire aux comptes	11 143	3 759	9 095
Etat retenue à la source	5 802	5 802	5 802
CMF	5 479	3 561	3 579
Jetons de présence	3 647	2 684	4 257
Publications	1 575	935	1 599
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991	4 991
TCL	441	452	461
Autres créditeurs divers	20	20	20
Contribution conjoncturelle exceptionnelle (*)	64 348	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>97 446</b>	<b>22 932</b>	<b>29 804</b>

(\*)L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV AXIS TRESORERIE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 86 350 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

### 3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 9 039 762 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	8 386 607
Variation de la part Revenu	653 155
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>9 039 762</b>

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2017 se détaillent ainsi :

#### Capital au 30-06-2017

Montant:	45 966 135
Nombre de titres :	444 902
Nombre d'actionnaires :	600

#### Souscriptions réalisées

Montant:	40 971 770
Nombre de titres émis :	396 562
Nombre d'actionnaires nouveaux :	33

### Rachats effectués

Montant:	32 612 356
Nombre de titres rachetés :	315 652
Nombre d'actionnaires sortants :	35

### Capital au 30-09-2017

Montant:	54 325 549(*)
Nombre de titres :	525 812
Nombre d'actionnaires :	598

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2017 au 30/09/2017.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

<b>Capital sur la base part de capital en début de période</b>	<b>54 325 549</b>
Variation des + ou- values potentielles sur titres	3 633
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	36 084
Régularisation des SND	8 606
Frais de négociation de titres	(1 735)
<b>Capital au 30/09/2017</b>	<b>54 372 137</b>

### **3.9- Note sur les charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du troisième trimestre 2017 s'élève à 128 531 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01-07-17 au 30-09-17	Période du 01-01-17 au 30-09-17	Période du 01-07-16 au 30-09-16	Période du 01-01-16 au 30-09-16	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	127 044	317 606	69 729	208 877	281 467
Rémunération du dépositaire	1 487	4 413	1 487	4 430	5 917
<b>Total</b>	<b>128 531</b>	<b>322 019</b>	<b>71 216</b>	<b>213 307</b>	<b>287 384</b>

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et BMCE Capital Asset Management prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire BMCE Capital Asset Management se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 127 044 DT TTC au titre du troisième trimestre de l'exercice 2017.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

### 3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique, ainsi que la contribution conjoncturelle exceptionnelle.

Désignation	Période du 01-07-17 au 30-09-17	Période du 01-01-17 au 30-09-17	Période du 01-07-16 au 30-09-16	Période du 01-01-16 au 30-09-16	Exercice clos le 31/12/2016
Rémunération du CAC	3 956	13 854	5 336	10 851	16 187
Redevance CMF	14 116	35 290	7 748	23 209	31 275
TCL	1 369	3 250	737	2 510	3 270
Frais de publicité	1 564	4 641	1 564	4 658	6 222
Charges diverses	2 041	5 339	1 633	4 853	7 000
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	21 764	64 348	-	-	-
<b>Total</b>	<b>44 810</b>	<b>126 722</b>	<b>17 018</b>	<b>46 081</b>	<b>63 954</b>

**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES**  
**ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2017**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société POS pour la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 343.921.872 DT et un résultat de la période de 3.875.125 DT.

***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Placement Obligataire SICAV (POS), comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

***Etendue de l'examen :***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société POS arrêtés au 30 Septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année représentent, au 30 Septembre 2017, une proportion de **25,10% de l'actif** de la société POS, soit 5,10% au-delà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 26 octobre 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Financial Auditing & Consulting**  
**Mohamed Neji HERGLI**

**BILAN**  
**Arrêté au 30 Septembre 2017**  
**(exprimé en Dinars Tunisiens)**

		Au 30 Septembre		Au 31
		2017	2016	décembre 2016
<b>ACTIF</b>				
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>4</b>	<b><u>255 033 879</u></b>	<b><u>263 128 303</u></b>	<b><u>257 251 426</u></b>
• Obligations		170 661 152	170 399 843	172 241 841
• BTA		67 657 162	48 005 850	68 534 952
• BTZc		10 194 759	38 050 830	9 787 705
• Titres de FCC		55 800	250 361	204 045
• Titres d'OPCVM		6 465 006	6 421 419	6 482 883
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>5</b>	<b><u>88 338 675</u></b>	<b><u>73 353 212</u></b>	<b><u>67 565 070</u></b>
• Placements monétaires		1 998 686	-	1 957 618
• Placements à terme		85 786 220	71 005 621	64 805 718
• Disponibilités		553 769	2 347 591	801 734
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>7</b>	<b><u>549 318</u></b>	<b><u>12 709</u></b>	<b><u>284 362</u></b>
• Intérêts à recevoir		549 318	12 709	284 362
• Titres de créances échus		-	-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>343 921 872</b>	<b>336 494 224</b>	<b>325 100 858</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>8</b>	563 439	546 411	553 201
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>9</b>	7 507 532	505 623	174 008
<b>Total passif</b>		<b>8 070 972</b>	<b>1 052 034</b>	<b>727 210</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	<b>10</b>	<b><u>325 189 980</u></b>	<b><u>324 517 171</u></b>	<b><u>310 374 191</u></b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b><u>10 660 920</u></b>	<b><u>10 925 019</u></b>	<b><u>13 999 457</u></b>
• de la période	<b>11</b>	10 660 917	10 923 870	13 998 359
• de l'exercice clos		-	-	-
• Report à nouveau		3	1 149	1 098
<b>Total actif net</b>		<b>335 850 900</b>	<b>335 442 190</b>	<b>324 373 648</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>343 921 872</b>	<b>336 494 224</b>	<b>325 100 858</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période close le 30 Septembre 2017**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>Période du 01/07 au 30/09/2017</u>	<u>Période du 01/01 au 30/09/2017</u>	<u>Période du 01/07 au 30/09/2016</u>	<u>Période du 01/01 au 30/09/2016</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2016</u>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>12</b>	<b><u>3 388 293</u></b>	<b><u>10 138 723</u></b>	<b><u>3 273 291</u></b>	<b><u>10 259 960</u></b>	<b><u>13 487 758</u></b>
• Revenus des obligations		2 369 103	6 926 867	2 165 117	6 652 563	8 855 057
• Revenus des BTA et des BTZc		1 018 109	3 014 772	1 105 096	3 265 186	4 287 966
• Revenus des Titres d'OPCVM et de FCC		1 081	197 084	3 078	342 211	344 735
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>13</b>	<b><u>40 910</u></b>	<b><u>154 109</u></b>	<b><u>92 572</u></b>	<b><u>867 012</u></b>	<b><u>885 056</u></b>
<b>Revenus des placements à terme</b>	<b>14</b>	<b><u>1 276 696</u></b>	<b><u>3 312 886</u></b>	<b><u>863 238</u></b>	<b><u>2 009 144</u></b>	<b><u>3 175 230</u></b>
<b>Total des revenus de placement</b>		<b>4 705 899</b>	<b>13 605 719</b>	<b>4 229 102</b>	<b>13 136 117</b>	<b>17 548 044</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>15</b>	(563 439)	(1 653 397)	(546 411)	(1 670 290)	(2 223 492)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 142 460</b>	<b>11 952 322</b>	<b>3 682 690</b>	<b>11 465 827</b>	<b>15 324 552</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>16</b>	(401 919)	(1 187 929)	(116 336)	(350 336)	(467 977)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 740 540</b>	<b>10 764 392</b>	<b>3 566 355</b>	<b>11 115 491</b>	<b>14 856 575</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(588 413)	(103 476)	(116 875)	(191 621)	(858 216)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>3 152 128</b>	<b>10 660 917</b>	<b>3 449 479</b>	<b>10 923 870</b>	<b>13 998 359</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		588 413	103 476	116 875	191 621	858 216
<b>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</b>		134 585	207 163	99 432	73 898	75 884
<b>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</b>		-	-	1 987	(57 389)	203 573
<b>Frais de négociation de titres</b>		-	-	-	-	-
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>3 875 125</b>	<b>10 971 556</b>	<b>3 667 773</b>	<b>11 132 000</b>	<b>15 136 033</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période close le 30 Septembre 2017**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Période du 01/07 au 30/09/2017	Période du 01/01 au 30/09/2017	Période du 01/07 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 30/09/2016	Période du 01/01 au 31/12/2016
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>					
• Résultat d'exploitation	3 740 540	10 764 392	3 566 355	11 115 491	14 856 575
• Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	134 585	207 163	99 432	73 898	75 884
• Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	-	1 987	(57 389)	203 573
• Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	-	(11 810 942)	-	(12 380 871)	(12 380 871)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>					
<b>Souscriptions</b>					
• Capital	50 113 400	256 920 600	40 825 000	207 001 600	275 037 600
• Régularisation des sommes non distribuables	182 096	907 683	90 857	470 625	675 026
• Régularisation des sommes distribuables	1 356 008	7 829 525	1 122 375	7 429 149	10 129 950
<b>Rachats</b>					
• Capital	(72 047 100)	(242 358 100)	(45 377 400)	(210 192 100)	(292 588 100)
• Régularisation des sommes non distribuables	(261 523)	(861 557)	(100 783)	(480 525)	(730 855)
• Régularisation des sommes distribuables	(1 944 421)	(10 121 512)	(1 239 267)	(9 628 131)	(12 995 578)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(18 726 415)</b>	<b>11 477 252</b>	<b>(1 011 445)</b>	<b>(6 648 253)</b>	<b>(17 716 795)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
• En début de période	354 577 315	324 373 648	336 453 635	342 090 443	342 090 443
• En fin de période	335 850 900	335 850 900	335 442 190	335 442 190	324 373 648
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
• En début de période	3 458 764	3 093 802	3 282 926	3 269 307	3 269 307
• En fin de période	3 239 427	3 239 427	3 237 402	3 237 402	3 093 802
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>					
• En début de période	102,515	104,846	102,485	104,636	104,636
• En fin de période	103,676	103,676	103,614	103,614	104,846
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>4,49%</b>	<b>4,28%</b>	<b>4,38%</b>	<b>4,31%</b>	<b>4,41%</b>



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV (POS) est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la société POS est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la société POS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation, en date d'arrêté, des placements :**

##### **(a) Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société POS.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti, et ce, compte tenu de l'étalement linéaire, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. L'incidence de cet étalement linéaire est portée à l'actif net, parmi les plus ou moins-values potentielles, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **(b) Evaluation, en date d'arrêté, des autres placements**

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

## **NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :**

### **4.1. Composition du portefeuille-titres :**

Ce poste totalise, au 30 Septembre 2017, la somme de 255.033.879 DT contre 263.128.303 DT au 30 Septembre 2016 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Amortissement Cumulé des Surcotes/ Décotes	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/09/2017	% actif net	% actif
<b>I- Obligations de sociétés</b>		<b><u>160 077 815</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>4 094 505</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>164 172 320</u></b>	<b><u>48,88%</u></b>	<b><u>47,74%</u></b>
AIL 2013-1	30 000	600 000	-	11 328	-	611 328	0,18%	0,18%
AIL 2014-1	20 000	800 000	-	7 936	-	807 936	0,24%	0,23%
AIL 2015-1 7ANS CATB 7.85%	20 000	2 000 000	-	19 264	-	2 019 264	0,60%	0,59%
AB 2008/15A	10 000	399 970	-	7 576	-	407 546	0,12%	0,12%
AB 2008/20A	30 000	1 650 000	-	33 672	-	1 683 672	0,50%	0,49%
AB 2009/15A	60 000	2 798 400	-	336	-	2 798 736	0,83%	0,81%
AB 2010	30 000	1 599 377	-	5 856	-	1 605 233	0,48%	0,47%
AMEN BANK 2011-1	50 000	2 000 000	-	1 320	-	2 001 320	0,60%	0,58%
AMEN BANK 2012 - Taux Fixe	20 000	1 000 000	-	1 920	-	1 001 920	0,30%	0,29%
AMEN BANK 2012 - Taux Variable	123 185	6 159 250	-	11 037	-	6 170 287	1,84%	1,79%
AMEN BANK 2014-1 7ANS	20 000	2 000 000	-	70 544	-	2 070 544	0,62%	0,60%

AMEN BANK 2016-1 7ANS	10 000	1 000 000	-	51 616	-	1 051 616	0,31%	0,31%
AMENBANK 2016-1 5ANS	40 000	4 000 000	-	203 712	-	4 203 712	1,25%	1,22%
AMENBANK SUB 7.4% 2017-1	40 000	4 000 000	-	99 904	-	4 099 904	1,22%	1,19%
ATB 2007/1	50 000	3 000 000	-	55 440	-	3 055 440	0,91%	0,89%
ATB SUB 2009	50 000	1 250 000	-	19 400	-	1 269 400	0,38%	0,37%
ATL 2008/SUBOR	15 000	300 000	-	1 836	-	301 836	0,09%	0,09%
ATL 2010-2	35 500	710 000	-	23 686	-	733 686	0,22%	0,21%
ATL 2011	30 000	1 200 000	-	37 800	-	1 237 800	0,37%	0,36%
ATL 2013-1	20 000	1 200 000	-	28 976	-	1 228 976	0,37%	0,36%
ATL 2013-2	30 260	2 420 800	-	122 250	-	2 543 050	0,76%	0,74%
ATL 2014-1	20 000	800 000	-	25 344	-	825 344	0,25%	0,24%
ATL 2014-3	40 000	4 000 000	-	160 032	-	4 160 032	1,24%	1,21%
ATL 2015-1	37 500	3 750 000	-	51 630	-	3 801 630	1,13%	1,11%
ATL 2015-2	20 000	2 000 000	-	74 064	-	2 074 064	0,62%	0,60%
ATL 2016-1	10 000	1 000 000	-	16 304	-	1 016 304	0,30%	0,30%
ATL 2017-1 7A 7.8%	50 000	5 000 000	-	170 960	-	5 170 960	1,54%	1,50%
ATL 2017 SUB 7A 7.9%	20 000	2 000 000	-	15 930	-	2 015 930	0,60%	0,59%
ATTIJ BANK 2010	20 000	285 680	-	8 464	-	294 144	0,09%	0,09%
ATTIJ BANK SUB 7.5% 2015	10 000	1 000 000	-	55 232	-	1 055 232	0,31%	0,31%
ATTIJ BANK SUB 7.4% 2017	30 000	3 000 000	-	59 856	-	3 059 856	0,91%	0,89%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	600 000	-	10 272	-	610 272	0,18%	0,18%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	200 000	-	7 928	-	207 928	0,06%	0,06%
BH 2009	25 895	1 592 543	-	51 044	-	1 643 587	0,49%	0,48%
BH 2013-1	20 000	856 000	-	12 128	-	868 128	0,26%	0,25%
BH SUB 7 ANS 2015 7.5%	60 000	6 000 000	-	123 264	-	6 123 264	1,82%	1,78%
BNA SUB 2009	50 000	2 332 000	-	48 840	-	2 380 840	0,71%	0,69%
BNA SUB 2017-1	50 000	5 000 000	-	103 800	-	5 103 800	1,52%	1,48%
BTE 2009	41 100	822 000	-	1 512	-	823 512	0,25%	0,24%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	650 000	-	1 168	-	651 168	0,19%	0,19%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	1 100 000	-	32 934	-	1 132 934	0,34%	0,33%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	1 875 000	-	60 100	-	1 935 100	0,58%	0,56%
BTE 2016 7.4% 5 ANS	10 000	1 000 000	-	40 384	-	1 040 384	0,31%	0,30%
BTK 2009	10 703	570 602	-	14 479	-	585 081	0,17%	0,17%
BTK 2012-1	50 000	2 143 000	-	94 680	-	2 237 680	0,67%	0,65%
BTK2014-1 7.45%	20 000	2 000 000	-	94 704	-	2 094 704	0,62%	0,61%
CHO 2009	5 000	187 500	-	7 188	-	194 688	0,06%	0,06%
CIL 2008 SUB	10 000	400 000	-	16 464	-	416 464	0,12%	0,12%
CIL 2012/2	20 000	400 000	-	12 592	-	412 592	0,12%	0,12%
CIL 2014/1	15 000	600 000	-	7 380	-	607 380	0,18%	0,18%
CIL 2014/2	20 000	1 200 000	-	48 768	-	1 248 768	0,37%	0,36%
CIL 2015/1	15 000	900 000	-	16 296	-	916 296	0,27%	0,27%
CIL 2016/1	10 000	800 000	-	18 144	-	818 144	0,24%	0,24%
CIL 2017-1 7.6%	10 000	1 000 000	-	15 992	-	1 015 992	0,30%	0,30%
ALW 2013	5 000	100 000	-	2 444	-	102 444	0,03%	0,03%
HL 2013-1	20 000	400 000	-	8 288	-	408 288	0,12%	0,12%

HL 2013-2	22 800	1 824 000	-	63 183	-	1 887 183	0,56%	0,55%
HL 2014-1 7.8%	30 000	3 000 000	-	172 320	-	3 172 320	0,94%	0,92%
HL 2015-1 CAT B 7 ANS	15 000	1 500 000	-	80 724	-	1 580 724	0,47%	0,46%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	10 000	1 000 000	-	32 176	-	1 032 176	0,31%	0,30%
HL 2015-2 CAT B 7 ANS	10 400	1 040 000	-	33 463	-	1 073 463	0,32%	0,31%
HL 2016-1	10 000	800 000	-	12 744	-	812 744	0,24%	0,24%
HL 2016-1	15 000	1 500 000	-	79 236	-	1 579 236	0,47%	0,46%
HL2017-1 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	80 176	-	2 080 176	0,62%	0,60%
HL2017-2 CAT B 7.85%	20 000	2 000 000	-	28 560	-	2 028 560	0,60%	0,59%
MODERN LEASING 2012	20 000	1 200 000	-	38 464	-	1 238 464	0,37%	0,36%
SERVICOM 2012	5 000	100 000	-	2 920	-	102 920	0,03%	0,03%
STB 2011	45 000	1 284 750	-	42 444	-	1 327 194	0,40%	0,39%
STB2008-16A/1	12 500	546 875	-	10 060	-	556 935	0,17%	0,16%
STB2008-20A/1	40 000	2 200 000	-	42 144	-	2 242 144	0,67%	0,65%
STB2008-25A/1	70 000	4 480 000	-	89 208	-	4 569 208	1,36%	1,33%
STB2010/1 + 0.7%	20 000	600 000	-	13 216	-	613 216	0,18%	0,18%
STB2010/1 5.3%	75 000	3 998 250	-	89 160	-	4 087 410	1,22%	1,19%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	800 000	-	13 696	-	813 696	0,24%	0,24%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	400 000	-	14 304	-	414 304	0,12%	0,12%
Tunisie Leasing 2013	15 000	300 000	-	6 996	-	306 996	0,09%	0,09%
Tunisie Leasing 2013-1	20 000	1 600 000	-	92 288	-	1 692 288	0,50%	0,49%
Tunisie Leasing 2013-2	4 800	384 000	-	15 222	-	399 222	0,12%	0,12%
Tunisie Leasing 2014-1	20 000	1 600 000	-	40 208	-	1 640 208	0,49%	0,48%
Tunisie Leasing 2014-2	20 000	2 000 000	-	99 152	-	2 099 152	0,63%	0,61%
Tunisie Leasing 2015-1	30 000	3 000 000	-	71 736	-	3 071 736	0,91%	0,89%
Tunisie Leasing 2015-1 SUB CAT B 7ANS	20 000	2 000 000	-	32 560	-	2 032 560	0,61%	0,59%
Tunisie Leasing 2016 SUB CAT B 7ANS	18 700	1 870 000	-	68 846	-	1 938 846	0,58%	0,56%
Tunisie Leasing 2017-1 CAT B 7.8%	10 000	1 000 000	-	19 832	-	1 019 832	0,30%	0,30%
Tunisie Factoring 2014-1	10 000	600 000	-	25 888	-	625 888	0,19%	0,18%
UBCI 2013	20 000	1 200 000	-	22 000	-	1 222 000	0,36%	0,36%
UIB 2009 CAT C	100 000	6 000 000	-	58 480	-	6 058 480	1,80%	1,76%
UIB 2011-1	30 000	2 100 000	-	10 440	-	2 110 440	0,63%	0,61%
UIB 2011-2	75 000	2 141 250	-	67 560	-	2 208 810	0,66%	0,64%
UIB 2012-1	41 003	1 756 569	-	64 030	-	1 820 599	0,54%	0,53%
UIB SUB 2015 7ANS 7.5%	50 000	5 000 000	-	86 320	-	5 086 320	1,51%	1,48%
UNIFACTOR 2013	20 000	800 000	-	43 200	-	843 200	0,25%	0,25%
UNIFACT 2015 7.45% 5 ANS	4 000	320 000	-	11 392	-	331 392	0,10%	0,10%
UNIFACT 2015 TMM+2.5	6 000	480 000	-	16 138	-	496 138	0,15%	0,14%

<b>II- Titres émis par l'Etat</b>	<b><u>78 606 469</u></b>	<b><u>667 061</u></b>	<b><u>5 067 223</u></b>	<b><u>0</u></b>	<b><u>84 340 753</u></b>	<b><u>25,11%</u></b>	<b><u>24,52%</u></b>	
<b>Obligations</b>	<b>6 400 000</b>	<b>-</b>	<b>88 832</b>	<b>-</b>	<b>6 488 832</b>	<b>1,93%</b>	<b>1,89%</b>	
Emprunt National 2014	80 000	6 400 000	-	88 832	-	6 488 832	1,93%	1,89%

<b>BTA <sup>(1)</sup></b>		<b>65 786 469</b>	<b>667 061</b>	<b>1 203 632</b>	-	<b>67 657 162</b>	<b>20,14%</b>	<b>19,67%</b>
BTA à 6,90% -05/2022 sur 15 ans	8 165	8 524 087	(250 526)	179 049	-	8 452 609	2,52%	2,46%
BTA à 5,60% -08/2022 sur 12 ans	27 000	25 727 500	702 637	169 020	-	26 599 157	7,92%	7,73%
BTA à 6,70% -04/2028 sur 12 ans	34 071	31 534 882	214 951	855 564	-	32 605 397	9,71%	9,48%
<b>BTZc</b>		<b>6 420 000</b>	-	<b>3 774 759</b>	-	<b>10 194 759</b>	<b>3,04%</b>	<b>2,96%</b>
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-	3 774 759	-	10 194 759	3,04%	2,96%
<b>III- Titres des FCC</b>		<b>55 436</b>	<b>0</b>	<b>364</b>	<b>0</b>	<b>55 800</b>	<b>0,02%</b>	<b>0,02%</b>
FCC1 P2 14/11/2017	1 500	55 436	-	364	-	55 800	0,02%	0,02%
<b>IV- Titres des OPCVM</b>		<b>6 382 076</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82 930</b>	<b>6 465 006</b>	<b>1,92%</b>	<b>1,88%</b>
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	1 651	169 774	-	-	9 500	179 274	0,05%	0,05%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	5 037	535 454	-	-	(17 046)	518 408	0,15%	0,15%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	12 449	1 352 136	-	-	73 623	1 425 759	0,42%	0,41%
SICAV TRESOR	30 424	3 051 527	-	-	19 989	3 071 516	0,91%	0,89%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	12 313	1 273 185	-	-	(3 136)	1 270 049	0,38%	0,37%
<b>Total</b>		<b>245 121 795</b>	<b>667 061</b>	<b>9 162 092</b>	<b>82 930</b>	<b>255 033 879</b>	<b>75,94%</b>	<b>74,15%</b>

(1) Pour les BTA, le coût amorti (hors intérêts courus) s'élève, au 30 Septembre 2017, à 67.657.162 DT et peut être détaillé comme suit :

Désignation	Quantité	Valeur de remboursement (1)	Surcote/ (Décote) à l'acquisition (2)	Prix d'acquisition (3) = (1) + (2)	Amortissement Cumulé des (Surcotes)/ Décotes (4)	Coût amorti (hors intérêts courus) (5) = (3) + (4)	Intérêts courus (6)	Valeur Comptable (5) + (6)
BTA 6,90% 05/2022 (15 ANS)	<b>8 165</b>	8 165 000	359 087	<b>8 524 087</b>	(250 526)	<b>8 273 560</b>	179 049	<b>8 452 609</b>
BTA 5,60% 08/2022 (12 ANS)	<b>27 000</b>	27 000 000	(1 272 500)	<b>25 727 500</b>	702 637	<b>26 430 137</b>	169 020	<b>26 599 157</b>
BTA 6,70% - 04/2028 (12 ANS)	<b>34 071</b>	34 071 000	(2 536 118)	<b>31 534 882</b>	214 951	<b>31 749 833</b>	855 564	<b>32 605 397</b>
<b>Total</b>		<b>69 236 000</b>	<b>(3 449 531)</b>	<b>65 786 469</b>	<b>667 061</b>	<b>66 453 530</b>	<b>1 203 632</b>	<b>67 657 162</b>

#### 4.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés durant la période de neuf mois close le 30 Septembre 2017 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
<b>Prix d'acquisition</b>						
<b>+ En début de période (a)</b>	<b>167 567 352</b>	<b>65 786 469</b>	<b>6 420 000</b>	<b>202 886</b>	<b>6 382 076</b>	<b>246 358 782</b>
+ Acquisitions	23 000 000	-	-	322 293	-	23 322 293
- Cessions	-	-	-	-	-	-
- Remboursements	(24 089 537)	-	-	(469 743)	-	(24 559 280)
<b>= En fin de période (1)</b>	<b>166 477 815</b>	<b>65 786 469</b>	<b>6 420 000</b>	<b>55 436</b>	<b>6 382 076</b>	<b>245 121 795</b>
<b>Différences d'estimation</b>						
<b>+ En début de période (b)</b>	<b>-</b>	<b>442 021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100 807</b>	<b>542 828</b>
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(100 807)	(100 807)
+ Plus-values potentielles en fin de période	-	-	-	-	103 112	103 112
- Moins-values potentielles en fin de période	-	-	-	-	(20 182)	(20 182)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	252 334	-	-	-	252 334
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(27 294)	-	-	-	(27 294)
- Amortissement cumulé des décotes sur titres cédées et/ou remboursés	-	-	-	-	-	-
<b>= En fin de période (2)</b>	<b>-</b>	<b>667 061</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>82 930</b>	<b>749 991</b>
<b>Créances rattachées d'intérêts</b>						
<b>+ En début de période (c)</b>	<b>4 674 489</b>	<b>2 306 463</b>	<b>3 367 705</b>	<b>1 160</b>	<b>-</b>	<b>10 349 816</b>
± Intérêts courus à l'achat	-	(1 120 171)	-	-	-	(1 120 171)
+ Revenus d'intérêts de la période	6 926 867	2 607 718	407 054	4 564	-	9 946 203
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(7 418 020)	(2 590 377)	-	(5 360)	-	(10 013 756)
<b>= En fin de période (3)</b>	<b>4 183 337</b>	<b>1 203 632</b>	<b>3 774 759</b>	<b>364</b>	<b>-</b>	<b>9 162 092</b>
<b>Solde au 30 Septembre 2017 [(1)+(2)+(3)]</b>	<b>170 661 152</b>	<b>67 657 162</b>	<b>10 194 759</b>	<b>55 800</b>	<b>6 465 006</b>	<b>255 033 879</b>
<b>Solde au 31 Décembre 2016 [(a)+(b)+(c)]</b>	<b>172 241 841</b>	<b>68 534 952</b>	<b>9 787 705</b>	<b>204 045</b>	<b>6 482 883</b>	<b>257 251 426</b>

**NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**

**5.1. Placements monétaires :**

Ce poste totalise au 30 Septembre 2017, la somme de 1.998.686 DT contre une somme nulle au 30 Septembre 2016 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2017	% actif net	% actif
<b>I- Billets de trésorerie</b>		<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0,00%</u>	<u>0,00%</u>
<b>II- Certificats de dépôt</b>		<u>1 955 244</u>	<u>43 442</u>	<u>1 998 686</u>	<u>0,60%</u>	<u>0,58%</u>
<i>II.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
<i>II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		<i>1 955 244</i>	<i>43 442</i>	<i>1 998 686</i>	<i>0,60%</i>	<i>0,58%</i>
UNIFACTOR <sup>(1)</sup>	1	1 955 244	43 442	1 998 686	0,60%	0,58%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>
<b>Total</b>		<b>1 955 244</b>	<b>43 442</b>	<b>1 998 686</b>	<b>0,60%</b>	<b>0,58%</b>

<sup>(1)</sup> Le certificat de dépôt émis par UNIFACTOR présente les caractéristiques suivantes :

<b>Date d'émission :</b>	18/05/2017
<b>Date d'échéance :</b>	05/10/2017
<b>Valeur nominale :</b>	2 000 000 DT
<b>Maturité (en jours) :</b>	140
<b>Taux d'intérêt :</b>	7,40%

**5.2. Placements à terme :**

Ce poste totalise au 30 Septembre 2017, la somme de 85.786.220 DT contre 71.005.621 DT au 30 Septembre 2016 et se détaille comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2017	% actif net	% actif
<b>I- Placements à court terme</b>	<u>85 321 000</u>	<u>465 220</u>	<u>85 786 220</u>	<u>25,54%</u>	<u>24,94%</u>
Placements en comptes à terme BNA	85 321 000	465 220	85 786 220	25,54%	24,94%
<b>II- Placements à long terme</b>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0,00%</u>	<u>0,00%</u>
<b>Total</b>	<b>85 321 000</b>	<b>465 220</b>	<b>85 786 220</b>	<b>25,54%</b>	<b>24,94%</b>

### 5.3. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2017	30 Septembre 2016	31 Décembre 2016
<b>Avoirs en banque</b>	<b>5 481 869</b>	<b>5 798 427</b>	<b>2 801 431</b>
Encaissements non encore comptabilisés	(120)	(120)	(120)
Montants comptabilisés et non encore décaissés	(4 293)	-	(2 000 000)
<b>Sommes à régler :</b>	<b>(8 000 100)</b>	<b>(4 000 100)</b>	<b>(100)</b>
Autres	(100)	(100)	(100)
Placements à régler	(8 000 000)	(4 000 000)	-
<b>Sommes à encaisser</b>	<b>3 076 414</b>	<b>549 384</b>	<b>524</b>
<b>Total</b>	<b>553 769</b>	<b>2 347 591</b>	<b>801 734</b>

### 5.4. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Septembre 2017, le ratio susvisé s'élève à **25,10%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 30/09/2017	% actif
<b>I- Liquidités</b>	<b>86 339 990</b>	<b>25,10%</b>
<b>I.1- Placements à terme</b>	<b>85 786 220</b>	<b>24,94%</b>
<b>I.2- Disponibilités</b>	<b>553 769</b>	<b>0,16%</b>
<b>II- Quasi-liquidités</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>II.1- Bons de trésor à court terme</b>	-	<b>0,00%</b>
<b>II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</b>	-	<b>0,00%</b>
<b>II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</b>	-	<b>0,00%</b>
<b>Total Général (A) = (I + II)</b>	<b>86 339 990</b>	
<b>Total Actif (B)</b>	<b>343 921 872</b>	
<b>Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)</b>		<b>25,10%</b>



**NOTE 6 : VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE DETAILLEES PAR EMETTEUR :**

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent, au 30 Septembre 2017, une valeur comptable de 257.032.564 DT, soit 74,74% du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1) + (2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	6 488 832	67 657 162	10 194 759	-	-	-	-	84 340 753	24,52%
AMEN BANK	27 094 491	-	-	-	-	-	-	27 094 491	7,88%
ATL	25 109 612	-	-	-	-	-	-	25 109 612	7,30%
UIB	17 284 649	-	-	-	-	-	-	17 284 649	5,03%
HANNIBAL LEASE	15 654 870	-	-	-	-	-	-	15 654 870	4,55%
TUNISIE LEASING	15 428 840	-	-	-	-	-	-	15 428 840	4,49%
STB	13 396 107	-	-	-	-	-	-	13 396 107	3,90%
BH	8 634 979	-	-	-	-	-	-	8 634 979	2,51%
BNA	7 484 640	-	-	-	-	-	-	7 484 640	2,18%
BTE	5 583 098	-	-	-	-	-	-	5 583 098	1,62%
CIL	5 435 636	-	-	-	-	-	-	5 435 636	1,58%
BTK	4 917 465	-	-	-	-	-	-	4 917 465	1,43%
ATTIJARI BANK	4 409 232	-	-	-	-	-	-	4 409 232	1,28%
ATB	4 324 840	-	-	-	-	-	-	4 324 840	1,26%
UNIFACTOR	1 670 730	-	-	-	-	-	1 998 686	3 669 415	1,07%
AIL	3 438 528	-	-	-	-	-	-	3 438 528	1,00%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	3 071 516	-	-	3 071 516	0,89%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 425 759	-	-	1 425 759	0,41%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	1 270 049	-	-	1 270 049	0,37%
MODERN LEASING	1 238 464	-	-	-	-	-	-	1 238 464	0,36%
UBCI	1 222 000	-	-	-	-	-	-	1 222 000	0,36%
ATTIJARI LEASING	818 200	-	-	-	-	-	-	818 200	0,24%
TUNISIE FACTORING	625 888	-	-	-	-	-	-	625 888	0,18%

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	518 408	-	-	518 408	0,15%
CHO COMPANY	194 688	-	-	-	-	-	-	194 688	0,06%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	-	-	-	-	179 274	-	-	179 274	0,05%
SERVICOM	102 920	-	-	-	-	-	-	102 920	0,03%
EL WIFACK BANK	102 444	-	-	-	-	-	-	102 444	0,03%
FCC BIAT CREDIMMO 1	-	-	-	55 800	-	-	-	55 800	0,02%
<b>Total Général</b>	<b>170 661 152</b>	<b>67 657 162</b>	<b>10 194 759</b>	<b>55 800</b>	<b>6 465 006</b>	<b>-</b>	<b>1 998 686</b>	<b>257 032 564</b>	<b>74,74%</b>

#### NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2017	30 Septembre 2016	31 Décembre 2016
<b>Intérêts à recevoir</b>	<b>149 118</b>	<b>12 709</b>	<b>284 362</b>
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	137 856	-	271 773
Intérêts courus sur dépôts en banque	11 262	12 709	12 588
<b>Titres de créances échus</b>	<b>400 200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Obligations échues et non encore remboursées	400 200	-	-
<b>Total</b>	<b>549 318</b>	<b>12 709</b>	<b>284 362</b>

#### NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2017	30 Septembre 2016	31 Décembre 2016
Gestionnaire (BNA Capitaux)	409 774	397 390	402 328
Dépositaire (BNA)	153 665	149 021	150 873
<b>Total</b>	<b>563 439</b>	<b>546 411</b>	<b>553 201</b>

**NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2017	30 Septembre 2016	31 Décembre 2016
Dividendes à payer	37 646	88 012	59 228
Administrateurs - Jetons de présence	22 438	22 459	30 000
Commissaire aux comptes	23 727	23 918	31 459
Conseil du marché Financier (CMF)	29 060	27 662	28 575
Rachats	6 545 637	332 860	19 915
Retenues à la source à payer	500	106	550
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle à payer	833 393	-	-
Autres	15 131	10 605	4 281
<b>Total</b>	<b>7 507 532</b>	<b>505 623</b>	<b>174 008</b>

**NOTE 10 : CAPITAL :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Septembre 2017	30 Septembre 2016	31 Décembre 2016
<b>Capital, au nominal, en début de période</b>			
Montant	309 380 200	326 930 700	326 930 700
Nombre de titres	3 093 802	3 269 307	3 269 307
Nombre d'actionnaires	4 387	4 105	4 105
<b>Souscriptions réalisées</b>			
Montant	256 920 600	207 001 600	275 037 600
Nombre de titres	2 569 206	2 070 016	2 750 376
<b>Rachats effectués</b>			
Montant	(242 358 100)	(210 192 100)	(292 588 100)
Nombre de titres	(2 423 581)	(2 101 921)	(2 925 881)
<b>Capital, au nominal, en fin de période</b>			
Montant	323 942 700	323 740 200	309 380 200
Nombre de titres	3 239 427	3 237 402	3 093 802
Nombre d'actionnaires	4 673	4 498	4 387

<b>Sommes non distribuables</b>	<b>253 289</b>	<b>6 609</b>	<b>223 629</b>
<b>1- Résultat non distribuable de la période</b>	<b>207 163</b>	<b>16 509</b>	<b>279 458</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	207 163	73 898	75 884
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	(57 389)	203 573
Frais de négociation de titres	-	-	-
<b>2- Régularisation des sommes non distribuables</b>	<b>46 126</b>	<b>(9 900)</b>	<b>(55 829)</b>
Aux émissions	907 683	470 625	675 026
Aux rachats	(861 557)	(480 525)	(730 855)
<b>Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs</b>	<b>993 991</b>	<b>770 362</b>	<b>770 362</b>
<b>Total</b>	<b>325 189 980</b>	<b>324 517 171</b>	<b>310 374 191</b>

#### NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	<b>30 Septembre 2017</b>	<b>30 Septembre 2016</b>	<b>31 Décembre 2016</b>
Résultat d'exploitation	10 764 392	11 115 491	14 856 575
Régularisation lors des souscriptions d'actions	4 010 495	3 263 381	5 963 941
Régularisation lors des rachats d'actions	(4 113 971)	(3 455 002)	(6 822 157)
<b>Total</b>	<b>10 660 917</b>	<b>10 923 870</b>	<b>13 998 359</b>

#### NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	<b>Période du</b>				<b>Période du 01/01 au 31/12/2016</b>
	<b>01/07 au 30/09/2017</b>	<b>01/01 au 30/09/2017</b>	<b>01/07 au 30/09/2016</b>	<b>01/01 au 30/09/2016</b>	
<b>Revenus des obligations</b>	<b>2 369 103</b>	<b>6 926 867</b>	<b>2 165 117</b>	<b>6 652 563</b>	<b>8 855 057</b>
± Variation des intérêts courus	571 897	(491 152)	170 939	(1 065 181)	(201 841)
+ Coupons d'intérêts échus	1 797 206	7 418 020	1 994 178	7 717 744	9 056 898

<b>Revenus des BTA &amp; BTZc</b>	<b>1 018 109</b>	<b>3 014 772</b>	<b>1 105 096</b>	<b>3 265 186</b>	<b>4 287 966</b>
± Variation des intérêts courus	(191 491)	424 395	(107 808)	1 301 951	(9 937 638)
+ Coupons d'intérêts échus	1 209 600	2 590 377	1 212 905	1 963 235	14 225 604
<b>Revenus des Titres de FCC</b>	<b>1 081</b>	<b>4 564</b>	<b>3 078</b>	<b>10 590</b>	<b>13 114</b>
± Variation des intérêts courus	(279)	(795)	(297)	(974)	(1 229)
+ Coupons d'intérêts échus	1 361	5 360	3 375	11 564	14 343
<b>Revenus des Titres d'OPCVM</b>	<b>-</b>	<b>192 520</b>	<b>-</b>	<b>331 621</b>	<b>331 621</b>
<b>Total</b>	<b>3 388 293</b>	<b>10 138 723</b>	<b>3 273 291</b>	<b>10 259 960</b>	<b>13 487 758</b>

**NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2016
	01/07 au 30/09/2017	01/01 au 30/09/2017	01/07 au 30/09/2016	01/01 au 30/09/2016	
<b>Revenus des billets de trésorerie</b>	-	<b>74 636</b>	<b>29 356</b>	<b>238 280</b>	<b>242 185</b>
± Variation des intérêts courus	-	(3 905)	(18 527)	(149 283)	(145 377)
+ Coupons d'intérêts échus	-	78 541	47 883	387 563	387 563
<b>Revenus des certificats de dépôt</b>	<b>29 648</b>	<b>43 442</b>	<b>49 735</b>	<b>582 104</b>	<b>582 104</b>
± Variation des intérêts courus	29 648	43 442	(4 250)	(18 812)	(18 812)
+ Coupons d'intérêts échus	-	-	53 985	600 916	600 916
<b>Intérêts des comptes de dépôt</b>	<b>11 262</b>	<b>36 032</b>	<b>13 481</b>	<b>46 628</b>	<b>60 767</b>
<b>Total</b>	<b>40 910</b>	<b>154 109</b>	<b>92 572</b>	<b>867 012</b>	<b>885 056</b>

**NOTE 14 : REVENUS DES PLACEMENTS A TERME :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2016
	01/07 au 30/09/2017	01/01 au 30/09/2017	01/07 au 30/09/2016	01/01 au 30/09/2016	
<b>Revenus des placements en compte BNA</b>	<b>1 276 696</b>	<b>3 312 886</b>	<b>863 238</b>	<b>2 009 144</b>	<b>3 175 230</b>
± Variation des intérêts courus	(2 249)	(100 498)	70 661	289 381	349 478
+ Coupons d'intérêts échus	1 278 945	3 413 384	792 577	1 719 763	2 825 752
<b>Total</b>	<b>1 276 696</b>	<b>3 312 886</b>	<b>863 238</b>	<b>2 009 144</b>	<b>3 175 230</b>

**NOTE 15 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2016
	01/07 au 30/09/2017	01/01 au 30/09/2017	01/07 au 30/09/2016	01/01 au 30/09/2016	
Rémunération du gestionnaire	409 774	1 202 470	397 390	1 214 757	1 617 085
Rémunération du dépositaire	153 665	450 927	149 021	455 534	606 407
<b>Total</b>	<b>563 439</b>	<b>1 653 397</b>	<b>546 411</b>	<b>1 670 290</b>	<b>2 223 492</b>

**NOTE 16 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :**

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2016
	01/07 au 30/09/2017	01/01 au 30/09/2017	01/07 au 30/09/2016	01/01 au 30/09/2016	
Jetons de présence	7 562	22 438	7 541	22 459	30 000
Redevance due au C.M.F	86 817	254 761	84 193	257 364	342 603
Honoraires du C.A.C	7 562	22 438	7 541	22 459	30 000
Rémunération du P.C.A	845	2 536	1 431	4 247	5 713
Rémunération du D.G	2 417	7 252	2 584	7 753	9 669
T.C.L	12 047	33 918	8 458	26 272	40 350
C.C.E <sup>(1)</sup>	280 850	833 393	-	-	-
Diverses charges d'exploitation	3 819	11 193	4 587	9 782	9 642
<b>Total</b>	<b>401 919</b>	<b>1 187 929</b>	<b>116 336</b>	<b>350 336</b>	<b>467 977</b>

**C.M.F** : Conseil du Marché Financier

**C.A.C** : Commissaire aux comptes

**P.C.A** : Président du Conseil d'Administration

**D.G** : Directeur Général

<sup>(1)</sup> L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 Décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société POS se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 Janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 1.114.243 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

## NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :

### 17.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les parties liées à la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

<b>B.N.A CAPITAUX</b>	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
	En contrepartie de ses prestations, elle perçoit, à partir du 2 février 2015, une rémunération hors TVA de <b>0,40%</b> l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de :
<b>B.N.A</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conserver les titres et les fonds de la société ;</li><li>• Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ;</li><li>• Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.</li></ul>
	En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de <b>0,15%</b> l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### 17.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 30 Septembre 2017, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de la période	BNA CAPITAUX	BNA
<b>Opérations impactant les sommes distribuables</b>		
Rémunération du gestionnaire	(1 202 470)	-
Rémunération du dépositaire	-	(450 927)
<b>Opérations impactant les sommes non distribuables</b>		
	Néant	Néant

### 17.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 30 Septembre 2017 comme suit :

Soldes en fin de période	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(409 774)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(153 665)

## **INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 46.122.211, un actif net de D : 45.300.735 et un bénéfice de la période de D : 489.382.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 30 septembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

#### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.



Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### ***Paragraphes d'observation***

4. Les disponibilités représentent à la clôture de la période 22,27% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
5. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°8 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 105.387, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le troisième trimestre s'élève à D : 26.783, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 78.603.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 26 octobre 2017

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/09/2017</b>	<b>30/09/2016</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>30 860 707,740</u>	<u>28 230 089,432</u>	<u>31 310 900,216</u>
Obligations et valeurs assimilées		30 775 080,995	28 144 373,342	31 224 351,631
Titres OPCVM		85 626,745	85 716,090	86 548,585
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>14 259 111,742</u>	<u>10 653 858,591</u>	<u>10 344 901,137</u>
Placements monétaires	5	3 989 472,329	1 988 158,888	996 460,177
Disponibilités		10 269 639,413	8 665 699,703	9 348 440,960
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>1 002 391,340</u>	<u>16 063,526</u>	<u>16 013,826</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>46 122 210,822</b></u>	<u><b>38 900 011,549</b></u>	<u><b>41 671 815,179</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	66 506,701	57 645,432	50 295,293
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	754 968,972	523 695,163	462 375,151
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>821 475,673</b></u>	<u><b>581 340,595</b></u>	<u><b>512 670,444</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	43 918 944,504	37 186 959,986	39 540 415,596
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		135,116	217,624	231,418
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 381 655,529	1 131 493,344	1 618 497,721
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>45 300 735,149</b></u>	<u><b>38 318 670,954</b></u>	<u><b>41 159 144,735</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>46 122 210,822</b></u>	<u><b>38 900 011,549</b></u>	<u><b>41 671 815,179</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	425 571,226	1 268 153,243	347 487,963	948 551,663	1 313 487,087
Revenus des obligations et valeurs assimilées		425 571,226	1 264 888,393	347 487,963	945 216,673	1 310 152,097
Revenus des titres OPCVM		-	3 264,850	-	3 334,990	3 334,990
Revenus des placements monétaires	11	163 379,038	384 456,287	104 528,508	232 162,183	340 418,382
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>588 950,264</b>	<b>1 652 609,530</b>	<b>452 016,471</b>	<b>1 180 713,846</b>	<b>1 653 905,469</b>
Charges de gestion des placements	12	(56 506,701)	(175 024,399)	(47 645,432)	(136 649,033)	(186 944,326)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>532 443,563</b>	<b>1 477 585,131</b>	<b>404 371,039</b>	<b>1 044 064,813</b>	<b>1 466 961,143</b>
Autres charges	13	(19 228,880)	(55 848,457)	(16 233,355)	(45 309,372)	(61 803,857)
Contribution conjoncturelle	8	(26 783,408)	(78 603,480)	-	-	-
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>486 431,275</b>	<b>1 343 133,194</b>	<b>388 137,684</b>	<b>998 755,441</b>	<b>1 405 157,286</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		30 861,655	38 522,335	42 357,380	132 737,903	213 340,435
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>517 292,930</b>	<b>1 381 655,529</b>	<b>430 495,064</b>	<b>1 131 493,344</b>	<b>1 618 497,721</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(30 861,655)	(38 522,335)	(42 357,380)	(132 737,903)	(213 340,435)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12 950,371	12 076,120	(459,008)	(6 653,310)	(5 395,974)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres		(10 000,000)	(10 000,000)	-	-	-
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>489 381,646</b>	<b>1 345 209,314</b>	<b>387 678,676</b>	<b>992 102,131</b>	<b>1 399 761,312</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 1/07 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2017</i>	<i>Période du 1/07 au 30/09/2016</i>	<i>Période du 1/01 au 30/09/2016</i>	<i>Année 2016</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>489 381,646</b>	<b>1 345 209,314</b>	<b>387 678,676</b>	<b>992 102,131</b>	<b>1 399 761,312</b>
Résultat d'exploitation	486 431,275	1 343 133,194	388 137,684	998 755,441	1 405 157,286
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 950,371	12 076,120	(459,008)	(6 653,310)	(5 395,974)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(10 000,000)	(10 000,000)	-	-	-
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>-</b>	<b>(1 589 641,596)</b>	<b>-</b>	<b>(1 196 425,802)</b>	<b>(1 196 425,802)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>1 425 713,203</b>	<b>4 386 022,696</b>	<b>2 058 889,269</b>	<b>8 931 630,397</b>	<b>11 364 444,997</b>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	4 577 382,875	27 847 601,625	6 037 255,974	26 796 186,866	34 569 957,114
- Régularisation des sommes non distribuables	12,498	268,044	(1 268,119)	(2 928,185)	(4 477,058)
- Régularisation des sommes distribuables	118 672,241	934 670,398	146 108,615	903 413,518	1 180 479,377
<b>Rachats</b>					
- Capital	(3 182 503,875)	(23 471 055,875)	(4 020 321,024)	(18 029 961,451)	(23 451 051,496)
- Régularisation des sommes non distribuables	(44,243)	(361,006)	853,251	1 817,247	2 884,191
- Régularisation des sommes distribuables	(87 806,293)	(925 100,490)	(103 739,428)	(736 897,598)	(933 347,131)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 915 094,849</b>	<b>4 141 590,414</b>	<b>2 446 567,945</b>	<b>8 727 306,726</b>	<b>11 567 780,507</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	43 385 640,300	41 159 144,735	35 872 103,009	29 591 364,228	29 591 364,228
En fin de période	45 300 735,149	45 300 735,149	38 318 670,954	38 318 670,954	41 159 144,735
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	414 345	385 291	342 720	276 965	276 965
En fin de période	427 937	427 937	362 370	362 370	385 291
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>105,858</b>	<b>105,858</b>	<b>105,745</b>	<b>105,745</b>	<b>106,826</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,10%</b>	<b>3,03%</b>	<b>1,03%</b>	<b>2,90%</b>	<b>3,91%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**  
**AU 30 SEPTEMBRE 2017**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 30 septembre 2017 au coût amorti, compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition, de toutes décotes et/ou surcotes sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 30.860.707,740 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>		<b>29 942 239,000</b>	<b>30 775 080,995</b>	<b>67,94%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>27 363 919,000</b>	<b>28 168 529,102</b>	<b>62,18%</b>
AMEN BANK ES 2017	5 000	500 000,000	512 488,000	1,13%
AMEN BANK ES 2009	10 000	533 100,000	556 404,000	1,23%
AMEN BANK ES 2010	10 000	533 100,000	535 052,000	1,18%
AMEN BANK ES 2012	20 000	1 000 000,000	1 001 664,000	2,21%
AMEN BANK ES 2016	16 000	1 600 000,000	1 681 484,800	3,71%
ATL 2010/2	5 000	100 000,000	103 336,000	0,23%

ATL 2011	4 865	194 600,000	200 729,900	0,44%
ATL 2013-1 TF	3 000	180 000,000	184 346,400	0,41%
ATL 2013-1 TV	2 000	120 000,000	122 742,400	0,27%
ATL 2015-2 A	10 000	800 000,000	828 672,000	1,83%
ATL 2016-1 A	10 000	800 000,000	812 496,000	1,79%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 033 096,000	2,28%
ATL SUB 2008	5 000	100 000,000	100 528,000	0,22%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	500 000,000	509 976,000	1,13%
ATTIJARI LEAS 2016-1	15 000	1 300 000,000	1 327 308,000	2,93%
ATTIJARI SUB 2015	15 000	1 200 000,000	1 265 196,000	2,79%
BH 2009	20 000	1 230 000,000	1 269 424,000	2,80%
BH 2016-1	10 000	800 000,000	819 200,000	1,81%
BNA 2009	10 000	466 400,000	476 168,000	1,05%
BTE 2009	15 000	300 000,000	300 552,000	0,66%
BTE 2010	20 000	600 000,000	600 896,000	1,33%
BTE 2011 A	22 000	880 000,000	906 347,200	2,00%
BTE 2016	5 000	500 000,000	520 192,000	1,15%
BTK 2009 C	5 000	266 550,000	273 318,000	0,60%
BTK 2012-1 B	1 650	70 719,000	73 843,440	0,16%
CIL 2015/2	15 000	1 200 000,000	1 267 608,000	2,80%
CIL 2016/1	12 000	960 000,000	981 772,800	2,17%
CIL 2016-2	17 000	1 700 000,000	1 763 716,000	3,89%
CIL 2017/1	3 000	300 000,000	304 797,600	0,67%
STB 2011	20 000	571 000,000	589 864,000	1,30%
TL SUB 2016	3 000	300 000,000	310 694,400	0,69%
TL SUB 2013	5 000	100 000,000	102 296,000	0,23%
TL 2015-2 A	13 500	1 080 000,000	1 117 108,800	2,47%
TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	517 920,000	1,14%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	515 204,000	1,14%
TL 2017-1	8 000	800 000,000	815 353,600	1,80%
UBCI 2013	3 000	180 000,000	183 300,000	0,40%
UIB 2009/1 A	20 000	400 000,000	403 504,000	0,89%
UIB 2009/1 B	20 000	932 800,000	941 344,000	2,08%
UIB 2011/1 A	15 500	620 000,000	622 554,400	1,37%
UIB 2011/2	3 000	85 650,000	88 352,400	0,20%
UIB SUB 2016	15 600	1 560 000,000	1 627 678,962	3,59%
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>2 578 320,000</b>	<b>2 606 551,893</b>	<b>5,75%</b>
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	638 748,247	1,41%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	973 857,678	2,15%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	993 945,968	2,19%
<b>Titre OPCVM</b>		<b>87 113,752</b>	<b>85 626,745</b>	<b>0,19%</b>
FINA O SICAV	835	87 113,752	85 626,745	0,19%
<b>Total</b>		<b>30 029 352,752</b>	<b>30 860 707,740</b>	<b>68,12%</b>
<b>Total par rapport au total des actifs</b>			<b>66,91%</b>	

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2017 à D : 3.989.472,329, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% Actif net
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	<b>3 967 415,795</b>	<b>3 989 472,329</b>	<b>8,81%</b>
Certificat de dépôt AIL au 17/10/2017 à 7,8% 60 jours	1 484 600,197	1 495 854,371	3,30%
Certificat de dépôt AIL au 29/10/2017 à 7,8% 40 jours	993 126,239	995 175,933	2,20%
Certificat de dépôt HL au 07/10/2017 à 7,8% 40 jours	1 489 689,359	1 498 442,025	3,31%
<b>TOTAL</b>	<b>3 967 415,795</b>	<b>3 989 472,329</b>	<b>8,81%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>8,65%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste présente au 30 septembre 2017 un solde de D : 1.002.391,340 contre un solde de D : 16.063,526 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat (BTA)	-	2 991,781	2 942,081
Placements monétaires échus à encaisser	1 000 000,000	-	-
Autres	2 391,340	13 071,745	13 071,745
<b>Total</b>	<b><u>1 002 391,340</u></b>	<b><u>16 063,526</u></b>	<b><u>16 013,826</u></b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à D : 66.506,701 contre D : 57.645,432 au 30/09/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Gestionnaire	56 506,701	47 645,432	50 295,293
Dépositaire	10 000,000	10 000,000	-
<b>Total</b>	<b><u>66 506,701</u></b>	<b><u>57 645,432</u></b>	<b><u>50 295,293</u></b>



## Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2017 à D : 754.968,972 contre D : 523.695,163 au 30/09/2016 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2017</u>	<u>30/09/2016</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance du CMF	3 883,578	3 128,025	3 430,324
Dividendes à payer	651 761,538	498 277,370	432 462,858
Commissaire aux comptes Rémunération Président du Conseil	7 677,880	10 024,539	13 300,000
	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	10 926,255	10 853,222	12 000,000
Retenue à la source	857,588	102,648	52,948
TCL	343,282	180,496	305,492
Contribution conjoncturelle (*)	78 603,480	-	-
Autres	91,842	305,334	-
<b>Total</b>	<b><u>754 968,972</u></b>	<b><u>523 695,163</u></b>	<b><u>462 375,151</u></b>

(\*) L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 105.387, est rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

La charge constatée au titre du troisième trimestre s'est élevée à D : 26.783, le cumul de la contribution prise en charge au 30 septembre 2017, s'élève à D : 78.603.

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2017, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2016

Montant	39 540 415,596
Nombre de titres	385 291
Nombre d'actionnaires	925

### Souscriptions réalisées

Montant	27 847 601,625
Nombre de titres émis	271 353
Nombre d'actionnaires nouveaux	140

### Rachats effectués

Montant	(23 471 055,875)
Nombre de titres rachetés	(228 707)
Nombre d'actionnaires sortants	(230)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	12 076,120
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(10 000,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(92,962)

### Capital au 30-09-2017

Montant	43 918 944,504
Nombre de titres	427 937
Nombre d'actionnaires	835

### **Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017 à D : 425.571,226 contre D : 347.487,963 pour la même période de l'exercice 2016 se détaillant ainsi :

	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/07/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Année 2016
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>393 092,762</u></b>	<b><u>1 156 578,530</u></b>	<b><u>318 733,071</u></b>	<b><u>891 667,190</u></b>	<b><u>1 218 058,395</u></b>
- Intérêts	393 092,762	1 156 578,530	318 733,071	891 667,190	1 218 058,395
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>32 478,464</u></b>	<b><u>108 309,863</u></b>	<b><u>28 754,892</u></b>	<b><u>53 549,483</u></b>	<b><u>92 093,702</u></b>
- Intérêts des BTA	32 478,464	108 309,863	28 754,892	53 549,483	92 093,702
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	-	<b><u>3 264,850</u></b>	-	<b><u>3 334,990</u></b>	<b><u>3 334,990</u></b>
- Dividendes	-	3 264,850	-	3 334,990	3 334,990
<b>TOTAL</b>	<b>425 571,226</b>	<b>1 268 153,243</b>	<b>347 487,963</b>	<b>948 551,663</b>	<b>1 313 487,087</b>

### **Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2017 à D : 163.379,038 contre D : 104.528,508, pour la même période de l'exercice 2016, se détaillant ainsi :

	<b>du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/7/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Année 2016</b>
Intérêts des dépôts à vue	109 066,529	301 606,402	77 758,152	203 886,442	291 242,927
Intérêts des certificats de dépôts	54 312,509	82 849,885	26 770,356	28 275,741	49 175,455
<b>TOTAL</b>	<b>163 379,038</b>	<b>384 456,287</b>	<b>104 528,508</b>	<b>232 162,183</b>	<b>340 418,382</b>

#### **Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 56.506,701 contre D : 47.645,432 pour la période allant du 01/07/2016 au 30/09/2016 et se détaille ainsi :

	<b>du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/07/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Année 2016</b>
Rémunération du gestionnaire	56 506,701	165 024,399	47 645,432	126 649,033	176 944,326
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>56 506,701</b>	<b>175 024,399</b>	<b>47 645,432</b>	<b>136 649,033</b>	<b>186 944,326</b>

#### **Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07/2017 au 30/09/2017 à D : 19.228,880 contre D : 16.233,355 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent ainsi :

	<b>du 01/07/2017 au 30/09/2017</b>	<b>du 01/01/2017 au 30/09/2017</b>	<b>Du 01/07/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Du 01/01/2016 au 30/09/2016</b>	<b>Année 2016</b>
Redevance du CMF	11 300,863	33 003,421	9 528,763	25 328,976	35 387,748
Commissaire aux comptes	3 528,752	10 471,188	3 276,672	9 758,784	13 034,245
Rémunération Président du Conseil	1 058,813	3 176,460	1 058,823	3 176,469	4 235,292
Jetons de présence	1 950,977	4 926,255	1 159,476	3 453,222	4 600,000
TCL	1 282,188	3 424,828	756,148	2 252,006	3 292,330
Autres	107,287	846,305	453,473	1 339,915	1 254,242
<b>TOTAL</b>	<b>19 228,880</b>	<b>55848,457</b>	<b>16 233,355</b>	<b>45 309,372</b>	<b>61 803,857</b>

#### **Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

***Rémunération du dépositaire :***

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.